

Transport - Livraison PIGEONS VOYAGEURS



Bénéficiez d'un transport de qualité dédié aux pigeons voyageurs pour expédier ou récupérer vos oiseaux !

Avec un véhicule spécialement aménagé pour le transport des pigeons voyageurs et un personnel qualifié, la FCF prend en charge vos pigeons voyageurs au départ de France et de Belgique pour des livraisons en France, Allemagne, Italie, Luxembourg, Suisse, Portugal et Espagne*

Nombre de pigeon(s) par colis**	Tarifs TTC
1	48€
2	73€
3	98€
5	135€
10	240€
Nombre supérieur - Autre destination	Sur devis
Caisse/carton pour transport	À la demande (payant)

TVA FR88783708001 - Siret 31679147400026 - FCF 54 Bd Carnot 59000 Lille (France)

Début du service : 1^{er} février 2023

► L'expéditeur est informé que les pigeons voyageurs sont transportés dans un véhicule adapté et ventilé, par un agent formé et habilité pour le Transport d'Animaux Vivants (TAV) catégories petits mammifères oiseaux. Le véhicule ne transporte aucune autre espèce que des pigeons voyageurs.

► L'expéditeur est informé que le chauffeur qui vient récupérer les colis d'animaux chez lui peut émettre une réserve quant à l'acheminement de ceux-ci (cartons non adaptés, pigeons malades ou en mauvaise état, absence des formalités administratives obligatoires).

► L'expéditeur doit utiliser des modes d'emballages de sorte que le transport puisse se réaliser dans les meilleures conditions possibles pour les pigeons voyageurs. L'emballage doit permettre d'abreuver et de nourrir les pigeons voyageurs (consulter pour la FCF pour les préconisations techniques de l'emballage). L'emballage doit protéger les animaux qu'il contient de toutes sources de blessures ou souffrances extérieures, doit permettre aux animaux de respirer sans contrainte ni effort, doit présenter une résistance suffisante à l'écrasement, être à usage unique, doit permettre une maîtrise de l'humidité induite par les déjections des pigeons. Le fond de l'emballage doit être disposé d'un système d'absorption des excréments (litière). Les dimensions de l'emballage doivent être adaptées aux pi-

geons et quantités transportées, et permettre à chacun des oiseaux qui y sont enfermés de pouvoir se tenir debout, se retourner et se coucher sans contraintes.

► Les colis ne sont acceptés qu'à la condition qu'ils aient été conçus et préparés de telle sorte que les animaux qu'ils contiennent ne nécessitent aucun soin ni aucune manipulation directe pendant le double de la durée totale prévue du transport. L'expéditeur peut acquérir des emballages appropriés à la FCF.

► Le colis est accompagné d'un bon de transport (qui vaut contrat) avec l'expéditeur (identité, coordonnées), le lieu, la date et l'heure de départ, le destinataire (identité, coordonnées), le lieu, la date et l'heure prévue d'arrivée, le nombre de pigeons transportés dans le colis, de tout document justifiant l'origine licite de l'animal (certificats intracommunautaires, déclarations TRACES), éventuellement du titre de propriété et du pedigree à remettre à l'expéditeur. Le bon de transport est délivré par la FCF après collecte des renseignements et paiement de la course.

► Les pigeons doivent disposer d'eau à partir de 12 heures de voyage (et d'alimentation à partir de 24 heures de voyage) - Alimentation par l'extérieur du colis.

* Selon fréquence de livraison et période de l'année.
** La taille du colis doit être adaptée à la contenance.

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS :

fcf@nordnet.fr